

Vu le décret n° 2006-814 du 7 juillet 2006 modifié relatif aux emplois de chef de service comptable au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ;

Vu l'avis du comité technique ministériel unique du ministère de l'économie, des finances et de la relance en date du XXXXXXXXX,

Décrète :

Article 1^{er}

L'échelonnement indiciaire applicable aux emplois de chef de service comptable, administratif ou de surveillance à la direction générale des douanes et droits indirects, régis par le décret du 7 juillet 2006 susvisé est fixé ainsi qu'il suit :

CATÉGORIES ET ÉCHELONS	INDICES BRUTS
1re catégorie, échelon unique	HE A
2e catégorie, échelon unique	HE A 1 ^{er} chevron

Article 2

L'échelonnement indiciaire applicable aux emplois de chef de service comptable ou administratif des finances publiques, à la direction générale des finances publiques, régis par le décret du 7 juillet 2006 susvisé est fixé ainsi qu'il suit :

CATÉGORIES ET ÉCHELONS	INDICES BRUTS
1re catégorie, échelon unique	HEC
2e catégorie, échelon unique	HEB
3e catégorie, échelon unique	HEA
4e catégorie, échelon unique	HEA 1 ^{er} chevron
5e catégorie, échelon unique	1027

Article 3

Le décret n°2012-590 du 26 avril 2012 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux emplois de chef de service comptable au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie et le décret n° 2010-991 du 26 août 2010 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux emplois de chef de service comptable au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie sont abrogés.

Article 4

Le présent décret entre en vigueur le premier jour du mois suivant sa publication.

Article 5

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et le ministre de la transformation et de la fonction publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le .

Par la Première ministre :

Le ministre de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle et numérique,

Bruno LE MAIRE

Le ministre de la transformation et
de la fonction publiques,

Stanislas GUERINI